

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
10 avril 2024

L'an deux mil vingt quatre

Le dix-sept avril à dix-huit heures,

DATE D’AFFICHAGE :
23/04/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 25
- Procurations : 4
- Absents : 0
- Votants : 29

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

ETAIENT PRÉSENTS: M. VALTON, Mme JAFFRE, M. JOUANJEAN, M. LORIQUEU, Mme LE NORMAND-BERNIER, Mme MADELENAT, M. JOLIVET, Mme CELO, M. GUILLEROT, M. FLATRES, Mme SAMZUN, M. KERYHUEL, Mme GUYADER, M. LE PORS, Mme ROBIC, M. DU CHOUCHEU, Mme LE TEUFF-LE DARZ, M. SUPLY, M. COLIN, Mme GIANNI, Mme JEFFROY, M. DAHIREL, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, M. MILES.

AVAIENT DONNE POUVOIR : Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, Mme ROUSSET à M. JOUANJEAN, M. RUBIANO à Mme GIANNI, Mme BOISSONNET à Mme NORMANT.

Mme Régine LE NORMAND est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N°2024 • 02 • Plan Partenarial de Gestion de la Demande Locative Sociale et d’Information au Demandeur - Avis sur le PPGDLSID de Lorient Agglomération

Le PPGDLSID est un document-cadre établi pour 6 ans, définissant les modalités d'accueil et d'information des demandeurs de logement social sur le territoire de Lorient Agglomération.

Il vise à assurer un traitement équitable et transparent de la demande locative sociale par une meilleure lisibilité dans les parcours d'accès au logement. Ce plan intervient dans le cadre de la réforme de la demande et des attributions engagée par l'Etat au travers des lois successives : ALUR, ELAN, LEC et 3DS.

Lorient Agglomération a élaboré ce document dans une démarche partenariale réunissant les élus des communes, les CCAS, les bailleurs sociaux actifs sur le territoire, les services de l'Etat... Ainsi, un diagnostic du parc social, un état des lieux du fonctionnement des communes et des acteurs du logement social puis des ateliers de travail ont été réalisés afin de proposer des modalités d'actions adaptées aux besoins du territoire.

La présente délibération détaille le projet de PPGDLSID de Lorient Agglomération qui comprend plusieurs volets :

- Les modalités d'accueil et d'information du demandeur et d'enregistrement de la demande de logement social ;
- La structuration du Service d'Accueil d'Information du Demandeur (SIAD) ;
- Le processus de la demande à l'attribution d'un logement ;

- Les fonctions assurées par le dispositif de gestion partagée de la demande ;
- Le système de cotation de la demande locative sociale ;
- L'organisation de la prise en compte des demandeurs en difficulté ;
- Les principes et modalités du système de cotation de la demande.

La Conférence Intercommunale du Logement a donné un avis favorable au projet de PPGDLSID lors de sa séance plénière du 26 janvier 2024. Celui-ci est ensuite soumis à l'avis du préfet du Département et des communes de Lorient Agglomération qui disposent d'un délai de deux mois à réception du projet (*reçu le 19 février 2024 par mail*). A l'issue de cette période, sous réserve de modifications demandées par le représentant de l'Etat, le conseil communautaire de Lorient Agglomération sera amené à approuver le plan partenarial et à le mettre en œuvre.

Conformément à l'article L.441-2-8 II du code de la construction et de l'habitation le conseil municipal de la commune de Larmor-Plage est invité à émettre un avis sur le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur de Lorient Agglomération :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment l'article L.441-2-8,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Lorient Agglomération du 29 septembre 2015 lançant la démarche d'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur,

Vu la délibération du Conseil communautaire de Lorient Agglomération en date du 7 février 2017 approuvant le PLH de Lorient Agglomération pour la période 2017 -2022,

Vu la délibération du Conseil communautaire de Lorient Agglomération en date du 12 décembre 2023 arrêtant le projet de PLH 2024-2029 après avis des communes,

Vu l'avis favorable rendu par la Conférence Intercommunale du Logement de Lorient Agglomération en date du 26 janvier 2024,

Vu le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur (PPGDLSID) reçu en Mairie le 19 février 2024,

Vu l'avis du bureau municipal du 18 mars 2024,

Il est donc proposé au conseil municipal :

- **D'EMETTRE** un avis favorable sur le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur de Lorient Agglomération annexé à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à transmettre cet avis à Lorient Agglomération dans les meilleurs délais et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le CONSEIL, après en avoir délibéré, ADOPTE À L'UNANIMITÉ.

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,

**Pour Extrait certifié conforme
LARMOR-PLAGE, le 23 avril 2024**

LE MAIRE
Patrice VALTON

